

CHAMPIONNATS JEUNES 2018-2019



Article 1 : ORGANISATION

La Ligue du Grand Est de Football (L.G.E.F.) organise les championnats jeunes de ligue dont la gestion est confiée à la Commission Régionale des Compétitions selon les règlements généraux de la FFF et les règlements particuliers de la Ligue.

312 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation géographique suivante :

1. **Régional 1** - Grand Est U14, U16 et U18 : 72 équipes.
2. **Régional 2** - Régional U15, U17 et U19 : 108 équipes
3. **Régional 3** - Territoire U14, U16 et U18 : 72 équipes Alsace-Lorraine sur la saison complète et 60 équipes de Champagne-Ardenne en seconde phase.

R1			
Grand Est U14	Grand Est U16	Grand Est U18	
2 groupes de 12 équipes	2 groupes de 12 équipes	2 groupes de 12 équipes	
R2			
	Régional U15	Régional U17	Régional U19
	3 groupes de 12 équipes	3 groupes de 12 équipes	3 groupes de 12 équipes
R3			
	Territoire U14	Territoire U16	Territoire U18
	2 groupes de 12 équipes Alsace-Lorraine 2 groupes de 10 équipes Champagne-Ardenne à partir de la 2 ^{ème} phase de la saison en cours	2 groupes de 12 équipes Alsace-Lorraine 2 groupes de 10 équipes Champagne-Ardenne à partir de la 2 ^{ème} phase de la saison en cours	2 groupes de 12 équipes Alsace-Lorraine 2 groupes de 10 équipes Champagne-Ardenne à partir de la 2 ^{ème} phase de la saison en cours

Article 2 : CONSTITUTION DES GROUPES

La répartition des équipes dans les groupes aura lieu, dans la mesure du possible, selon leur situation géographique.

- Avant le 30 juin, tout club refusant l'éventualité d'une accession au niveau supérieur pour la saison suivante ou d'une affectation à un niveau doit en faire la déclaration auprès de la Ligue par courrier recommandé. Les clubs qui refusent leur accession ou affectation après cette date sont pénalisés d'une sanction financière dont le montant est fixé par le Comité Directeur et ne peuvent prétendre à une accession la saison suivante. Les clubs n'ayant pas procédé à cette déclaration sont considérés comme acceptant le principe d'une accession au niveau supérieur ou affectation à un niveau la saison suivante ainsi que toutes les conséquences qui en découlent.

- Un club refusant avant le 30 juin sa participation à une épreuve dans laquelle il s'est maintenu sportivement est rétrogradé. L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci se maintient.

Article 2 bis :

La proposition de composition de tous les groupes des championnats de Ligue jeunes par la Commission Régionale des Compétitions devra intervenir au plus tard le 15 juillet pour validation par le Bureau ou Comité Directeur, laquelle validation donne à ces compositions un caractère définitif.

Par la suite, seule une décision de justice s'imposant à la LGEF et ses organes déconcentrés ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre de clubs participants. Le ou les clubs supplémentaires concernés sont intégrés au groupe géographique déterminé.

Article 3 : COMPOSITION

Les dispositions transitoires pour la composition des groupes des championnats de jeunes de Ligue, tels que définis à l'article 1, sont prévues au présent article et suivants.

Lorsqu'une équipe d'un groupe est empêchée d'être affectée à un niveau ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe qui y sera affectée. Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général sont affectées au niveau inférieur à celui initialement prévu.

Avant la validation prévue à l'article 2 bis, lorsque le nombre total des clubs devant composer une division la saison suivante, après la réalisation complète de toutes les dispositions figurant au présent règlement, est inférieur au nombre de clubs devant y figurer selon l'article 1, il sera alors procédé à une ou des affectations supplémentaires.

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes d'un même groupe ou de groupes différents, il est fait application des articles 27.2 et 28 des règlements particuliers de la Ligue.

Pour les cas non prévus, hors décision de justice s'imposant à la LGEF ou l'acceptation d'une proposition de conciliation, la Commission Régionale des Compétitions a toute compétence pour décision, décision qui devra être validée par le Bureau ou le Comité Directeur.

Article 4 :

Situation championnats jeunes de ligue de la Ligue du Grand Est pour la saison 2018/2019

Territoire Champagne Ardenne :

113 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation suivante.

1. **U19 R1 Champagne**, 1 groupe de 12 équipes,
U19 R2 Champagne 2^{ème} phase, 2 groupes de 10 équipes
2. **U17 R1 Champagne**, 1 groupe de 12 équipes,
U17 R2 Champagne, 3 groupes de 10 équipes
3. **U15 R1 Champagne**, 1 groupe de 12 équipes,
U15 R2 Champagne, 3 groupes de **9** équipes

Champagne Ardenne		
U15 R1	U17 R1	U19 R1
1 groupe de 12 équipes	1 groupe de 12 équipes	1 groupe de 12 équipes
U15 R2	U17 R2	U19 R2 2^{ème} phase
3 groupes de 9 équipes	3 groupes de 10 équipes	2 groupes de 10 équipes

Territoire Lorraine :

236 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation suivante.

1. U19 Division d'Honneur, 1 groupe de 12 équipes,
U19 Division d'Honneur Régionale, 3 groupes de 10 équipes
2. U17 Division d'Honneur, 1 groupe de 12 équipes,
U17 Division d'Honneur Régionale, 3 groupes de 10 équipes
3. U15 Division d'Honneur, 1 groupe de 12 équipes,
U15 Division d'Honneur Régionale, 2 groupes de 10 équipes
U15 Promotion d'Honneur, 3 groupes de 10 équipes
4. U13 Division d'Honneur, 3 groupes de 10 équipes,
U13 Division d'Honneur Régionale, 6 groupes de 10 équipes

Lorraine			
U13DH	U15DH	U17DH	U19DH
3 groupes de 10 équipes	1 groupe de 12 équipes	1 groupe de 12 équipes	1 groupe de 12 équipes
U13DHR	U15DHR	U17DHR	U19DHR
6 groupes de 10 équipes	2 groupes de 10 équipes	3 groupes de 10 équipes	3 groupes de 10 équipes
	U15PH		
	3 groupes de 10 équipes		

Territoire Alsace :

42 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation suivante.

1. U19 Division d'Honneur, 1 groupe de 14 équipes
2. U16 Division d'Honneur, 1 groupe de 14 équipes
3. U14 Division d'Honneur, 1 groupe de 14 équipes

Alsace		
U14DH	U16DH	U19DH
1 groupe de 14 équipes	1 groupe de 14 équipes	1 groupe de 14 équipes

Poule U15 Grand Est :

14 équipes participent au championnat : 5 équipes Lorraines – 5 équipes Alsaciennes et **4 équipes Champenoises**

Grand Est
U15 Grand Est
1 groupe de 14 équipes

Phase de transition

affectations/montées/descentes fin de saison 2018/2019

CHAMPIONNATS DE LIGUE

SITUATION du R1 GRAND EST

R1 U14 – 2 poules de 12 équipes (6 du territoire Champagne Ardenne + 9 du territoire Lorraine + 9 du territoire Alsace)

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- Les classés aux cinq premières places de la poule U13 Excellence 67 du District d'Alsace
- Les classés aux quatre premières places de la poule U13 Excellence 68 du District d'Alsace.

LORRAINE :

- Les classés aux trois premières places des trois poules U13R1 Lorraine.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- Les classés aux trois premières places des deux poules U13 **R1 Champagne 2^{ème} phase**

R1 U16 – 2 poules de 12 équipes (6 du territoire Champagne Ardenne + 9 du territoire Lorraine + 9 du territoire Alsace)

Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.

- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- Les 4 équipes maintenues dans le championnat U15 Grand Est à l'issue de la saison 2018/2019.
- L'équipe Alsacienne la moins bien classée du championnat U15 Grand Est.
- Les classés 1ers et 2èmes des deux poules U15 Excellence du District d'Alsace.

LORRAINE :

- Les 4 équipes maintenues dans le championnat U15 Grand Est à l'issue de la saison 2018/2019.
- L'équipe Lorraine la moins bien classée du championnat U15 Grand Est.
- 4 équipes classées de la position 1 à 4 du championnat U17 R1 Lorraine.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- Les 4 clubs ayant disputé le championnat Grand Est U 15.
- Les 2 clubs classés 1^o et 2^o de la U 17 R1.

R1 U18 – 2 poules de 12 équipes (6 du territoire Champagne Ardenne + 9 du territoire Lorraine + 9 du territoire Alsace)

Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.

- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- Les classés aux 4 premières places du championnat U16 R1 Alsace.
- Les classés 1ers et 2èmes de la poule U18 Excellence 67 du District d'Alsace.
- Le classé 1er de la poule U18 Excellence 68 du District d'Alsace.
- Les équipes engagées dans le championnat U17 Nationaux dans la saison 18/19.

LORRAINE :

- 6 équipes classées de la position 1 à 6 du championnat U19 R1 Lorraine.
- Les classés premiers des trois poules U17 R2 Lorraine.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- Le club amateur participant au championnat U 17 Nationaux (les 2 clubs pros non candidats.)
- Les clubs classés aux 3 premières place de U19 R1.
- Les clubs classés 3^o et 4^o de U17 R1.

SITUATION du R2 REGIONAL

R2 U15 – 3 poules de 12 équipes (12 du territoire Lorraine – 12 du territoire Alsace et 12 du territoire Champagne Ardenne)

- Situation 2019-2020 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- 10 équipes classées de la position 2 à 11 du championnat U14R1 Alsace.
- Les classés 3èmes des poules U15 Excellence du District d'Alsace.

LORRAINE :

- 8 équipes classées de la position 2 à 9 du championnat U15 R1 Lorraine.
- Les classés 1^{ers} et 2èmes des deux poules U15 R2

CHAMPAGNE ARDENNE :

- 9 équipes classées de la position 2 à 10 du championnat **U15 R1 Champagne.**
- **Les classés 1ers des trois poules U15 R2 Champagne**

R2 U17 – 3 poules de 12 équipes (12 du territoire Lorraine – 12 du territoire Alsace et 12 du territoire Champagne Ardenne)

- Situation 2019-2020 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- 5 équipes classées de la position 5 à 9 du championnat U16R1 Alsace.
- 4 équipes classées de la position 3 à 6 de la poule U18 Excellence 67 du District d'Alsace.
- 3 équipes classées de la position 2 à 4 de la poule U18 Excellence 68 du District d'Alsace.

LORRAINE :

- 6 équipes classées de la position 5 à 10 du championnat U17 R1 Lorraine.
- 6 équipes classées de la position 2 à 3 des trois poules U17 R2 Lorraine.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- **6 équipes classées de la position 5 à 10 du championnat U17 R1 Champagne.**
- **Les classés 1ers et 2èmes des trois poules U17 R2 Champagne**

R2 U19 – 3 poules de 12 équipes (12 du territoire Lorraine – 12 du territoire Alsace et 12 du territoire Champagne Ardenne)

- Situation 2019-2020 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- 12 équipes classées de la position 1 à 12 du championnat U19R1 Alsace.

LORRAINE :

- 6 équipes classées de la position 7 à 12 du championnat U19 R1 Lorraine.
- 6 équipes classées de la position 1 à 2 des trois poules U19 R2 Lorraine.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- **7 équipes classées de la position 4 à 10 du championnat U19 R1 Champagne.**
- Les classées **1ers, 2èmes** des deux poules **U19 R2 Champagne 2ème phase.**
- **Le meilleur 3ème des 2 poules U 19 R2 CHAMPAGNE 2° PHASE**

SITUATION du R3 TERRITOIRE

R3 U14 – 2 poules de 12 équipes (12 du territoire Lorraine – 12 du territoire Alsace)

2 poules de 10 équipes en 2^{ème} phase pour le territoire Champagne Ardenne

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes pour l'Alsace et la Lorraine
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- 3 équipes classées de la position 12 à 14 du championnat U14 R1 Alsace
- 5 équipes classées de la position 6 à 10 du championnat U13 Excellence 67 du District d'Alsace.
- 4 équipes classées de la position 5 à 8 du championnat U13 Excellence 68 du District d'Alsace.

LORRAINE :

- Les classés 4^{èmes} et 5^{èmes} des trois poules du championnat U13 R1 Lorraine.
- Les 6 premiers classés du championnat U13 R2 Lorraine.

CHAMPAGNE ARDENNE : Situation à partir de Janvier 2020 :

20 équipes réparties en 2 groupes de 10 équipes en 2^{ème} phase pour la Champagne Ardenne

- **20 équipes classées de la position 1^{ère} à la 5^{ème} place des 4 poules des championnats de Districts U14 du Territoire Champagne Ardenne 1^{ère} phase.**

R3 U16 – 2 poules de 12 équipes (12 du territoire Lorraine – 12 du territoire Alsace)

2 poules de 10 équipes en 2^{ème} phase pour le territoire Champagne Ardenne

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes pour l'Alsace et la Lorraine
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- 3 équipes classées de la position 10 à 12 du championnat U16 R1 Alsace.
- 5 équipes classées de la position 4 à 8 du championnat U15 Excellence 67 du District d'Alsace.
- 4 équipes classées de la position 4 à 7 du championnat U15 Excellence 68 du District d'Alsace.

LORRAINE :

- 3 équipes classées de la position 10 à 12 du championnat U15 R1 Lorraine.
- 9 accessions des championnats de Districts U15.

CHAMPAGNE ARDENNE : Situation à partir de Janvier 2020 :

20 équipes réparties en 2 groupes de 10 équipes en 2^{ème} phase pour la Champagne Ardenne

- **20 équipes classées de la position 1^{ère} à la 5^{ème} place des 4 poules des championnats de Districts U16 du Territoire Champagne Ardenne 1^{ère} phase.**

R3 U18 – 2 poules de 12 équipes (12 du territoire Lorraine – 12 du territoire Alsace)

2 poules de 10 équipes en deuxième phase pour le territoire Champagne Ardenne

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes pour l'Alsace et la Lorraine
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- 2 équipes classées de la position 13 à 14 du championnat U19 R1 Alsace.
- 5 équipes classées de la position 7 à 11 du championnat U18 Excellence 67 du District d'Alsace.
- 5 équipes classées de la position 5 à 9 du championnat U18 Excellence 68 du District d'Alsace.

LORRAINE :

- Les classés 4^{èmes} des trois poules du championnat U17 R2 Lorraine.
- **9 accessions des championnats de Districts U17.**

CHAMPAGNE ARDENNE : Situation à partir de Janvier 2020 :

20 équipes réparties en 2 groupes de 10 équipes en 2^{ème} phase pour la Champagne Ardenne

- **20 équipes classées de la position 1^{ère} à la 5^{ème} place des 4 poules des championnats de Districts U18 du Territoire Champagne Ardenne 1^{ère} phase.**

- **La participation des joueurs U 19 est autorisée dans les championnats U18 de Districts 1^o Phase et U18 Interdistricts 2^o Phase.**

SITUATION du U15 GRAND EST

Poule U15 Interrégional – 1 poule de 14 équipes (**4 du territoire Champagne Ardenne** **+ 5 du territoire Lorraine + 5 du territoire Alsace**)

- L'équipe la moins bien classée de chaque secteur est reléguée à l'issue de la saison 2018/2019.
- **les classées 1ers des championnats** U14R1 Alsace, U15R1 Lorraine et **U15 R1 Champagne Ardenne** accèdent.

Article 5 : QUALIFICATIONS

a) Compétitions de Ligue U19

Les joueurs doivent être licenciés U19 et U18.

Les joueurs licenciés U17 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF.

b) Compétitions de Ligue U18

Les joueurs doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF.

c) Compétitions de Ligue U17

Les joueurs doivent être licenciés U17 et U16.

Les joueurs licenciés **U15** peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF.

d) Compétitions de Ligue U16

Les joueurs doivent être licenciés U16 et U15.

Les joueurs licenciés **U14** peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, **dans la limite de 3 joueurs au maximum.**

e) Compétitions de Ligue U15

Les joueurs doivent être licenciés U15 et U14.

Les joueurs licenciés **U13** peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, **dans la limite de 3 joueurs au maximum.**

f) Compétitions de Ligue U14

Les joueurs doivent être licenciés U14 et U13.

Les joueurs licenciés **U12** peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, **dans la limite de 3 joueurs au maximum.**